

**Demande d'abattage d'arbres protégés**

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Enquête publique du 6 janvier au 6 février 2026

Propriétaire	Erica Martin
Parcelle N°	917
Adresse	Chemin du Dézaley 18
Nombre d'arbres	1
Essence	prunus domestica
Motif	arbre mort
Compensation	oui
Essence	1 prunus domestica

Le dossier est déposé au Greffe municipal, rte de la Gare 4 à Echandens, où les intéressés peuvent en prendre connaissance (sur rendez-vous) durant l'enquête publique.

La Municipalité

Echandens, le 6 janvier 2026

CBE/mdc—2025.045 – 7.3.2